

N° 21

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

8 novembre 2018

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*relative à la nomination du directeur général de l'Agence nationale
de la cohésion des territoires*

(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture après engagement de la
procédure accélérée, la proposition de loi organique dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 43, 98 et 100 (2018-2019).

Article unique

① Après la cinquième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, est insérée une ligne ainsi rédigée :

②

«	Agence nationale de la cohésion des territoires	Direction générale	».
---	--	--------------------	----

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 novembre 2018.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER